

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS N° 2019/03**

*adopté à la majorité des membres votants (15)*

le 25 janvier 2019

**Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Touraine dans le cadre d'inventaires, suivis et animations menés par l'association.**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 modifié fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par le CPIE de Touraine en faveur de Clément Coroller en date du 11 décembre 2018 ;

Considérant la qualification des demandeurs et les objectifs poursuivis ;

Considérant que l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande, sous réserve de la mise en œuvre, lors des captures d'amphibiens et reptiles en milieu humide, du protocole de désinfection des matériels préconisé par la Société herpétologique de France afin de limiter la dissémination de germes pathogènes (chytridiomycose en particulier).**

Le Président du CSRPN,



**Philippe MAUBERT**